DROIT DE L'INFORMATIQUE SESSION DE JANVIER 2016

Durée: 2H

Document(s) autorisé(s) : AUCUN

Il vous est demandé de répondre aux questions ci-après, en développant votre argumentation et ce, pour chaque réponse que vous apporterez.

CAS PRATIQUE N°1

Vous développez une application qui permet aux utilisateurs d'enregistrer leurs données sur un environnement sécurisé et accessible avec n'importe quel appareil pourvu qu'il soit connecté à internet.

Cette application remporte un succès immédiat grâce à son ergonomie et à la facilité incroyable avec laquelle les utilisateurs peuvent manipuler les données déposées sur l'application.

Vous nommez cette application « tata cloud » avec pour slogan « the best way to save tata ».

Question 1: Vous avez l'intention de protéger ce nom et ce slogan pour éviter qu'ils ne soient repris par de futurs concurrents. Comment procédez-vous ? **(1 point)**

Vous vous souvenez tout à coup de la célèbre marque « Tata » qui vend des gâteaux sec.

Question 2: Pensez-vous que l'existence de celle-ci sera de nature à vous empêcher de protéger le nom de votre application ? **(1 point)**

Comme cette application n'en est qu'à ses débuts, vous souhaitez récolter un maximum d'informations sur vos utilisateurs, pour mieux étudier leurs comportements.

Lors de la création de leur profil sur l'application, vous demandez donc à vos utilisateurs d'indiquer, outre leurs noms, prénoms et email, leur appartenance sexuelle, leur religion et leur bord politique.

Question 3 : Est-il possible de recueillir ce type de données ? Dans quelles conditions ? (2 points)

Votre application attire l'attention d'un groupe d'assurance qui aimerait la proposer à ses assurés. Vous allez devoir apporter de nombreuses adaptations à votre application pour répondre aux besoins spécifiques de ce client. Celui-ci étant pressé, il vous demande de démarrer les travaux de développement, alors même que le contrat de développement est encore en discussion.

Question 4: Comment allez-vous faire pour sécuriser juridiquement vos travaux pendant la phase de négociation ? **(1 point)**

Pour s'assurer que vos développements sont bien conformes à ses exigences, l'assureur vous communique la clause suivante.

« Les développements seront présentés au client qui réalisera tous tests qu'il jugera utile. Toute recette ne sera réputée acquise qu'après acceptation expresse du développement considérée au moyen de la signature d'un procès-verbal de recette sans réserve »

Vous n'êtes pas satisfait parce que vous voulez que la recette soit rapidement prononcée.

Question 5 : Comment modifier cette clause pour la rendre conforme à vos intérêts ? (1 point)

Ce groupe d'assurance souhaite également fabriquer une bague connectée, capable d'enregistrer le rythme cardiaque, les calories dépensées et le sommeil de ses assurés.

Question 6: A quels types de données ces informations appartiennent-elles, et font-elles l'objet d'un encadrement légal ? **(1 point)**

Confronté au succès rapide de votre application, vous êtes contraint d'augmenter votre équipe et d'embaucher un développeur, salarié à temps plein. Vous vous entourez également de deux stagiaires très compétents qui prendront une part active à vos développements.

Deux ans après avoir quitté votre société, sans doute bien conseillé, un des deux stagiaires revient vers vous et vous explique qu'il a des droits à faire valoir sur ses développements qui ont été intégrés à votre application.

Votre développeur, toujours salarié dans votre société, se dit que lui aussi a sans doute des droits à faire valoir sur ses propres développements.

Tous deux vous sollicitent ainsi une rémunération exorbitante à ce titre.

Question 7 : Quels droits sont-ils susceptibles de réclamer ? (1 point)

Question 8 : Ces deux personnes sont-elles dans la même situation juridique ? (2 points)

CAS PRATIQUE N°2

La célébrissime SSII MicroPomme vous embauche en qualité de responsable de la sécurité des systèmes d'informations.

Un tel poste implique à votre charge d'importantes responsabilités et vous vous inquiétez de la portée de cette responsabilité sachant qu'en cours de droit, à l'université, vous avez entendu dire qu'il y a un risque de responsabilité pénal non négligeable dans votre domaine professionnel.

Un ami proche qui a vu toutes les saisons de « the good wife », cette série américaine sur les cabinets d'avocats, bref, cet ami qui dit connaitre le droit, vous affirme que c'est votre entreprise qui est responsable pénalement et que c'est impossible que ce soit vous personnellement.

Question 8 : Que penser de cette affirmation ? (2 points)

Comme vous démontrez de multiples compétences dans le domaine des technologies, votre employeur vous communique un contrat d'intégration d'une nouvelle solution dans le système d'information de votre boite.

Pour votre employeur, il est particulièrement important que le prestataire qui réalise l'intégration respecte les délais de mise en production de la nouvelle solution.

Question 9 : Qu'allez-vous prévoir au contrat pour augmenter les chances de voir cette contrainte de délai respectée ? **(2 points)**

Par ailleurs, votre employeur constate que l'un de vos collègues utilise sa messagerie professionnelle pour envoyer des emails contenant des blagues particulièrement olé olé ainsi que des commentaires sur les derniers matchs de football. En moins d'un mois, il a adressé plus d'une centaine d'emails de ce type à ses amis!

Question 10 : L'employeur est-il en droit de lire lesdits emails ? Quelles peuvent en être les conséquences pour le salarié concerné ? **(2 points)**

Agacée par une remontrance concernant la durée trop importante de sa pause café, l'une de vos collègues décide de faire part de son mécontentement à un autre salarié, sur le mur Facebook de celui-ci.

On peut ainsi y lire : « cette boîte me dégoûte terriblement » et « le big boss est vraiment un autiste ».

Question 11 : Ce message peut-il être utilisé par l'employeur contre la salariée ? Existe-t-il une différence selon que le profil de son collègue est ouvert ou fermé ? **(2 points)**

Par la suite licenciée pour autre cause et avide de vengeance, cette salariée décide d'utiliser les codes d'accès qui lui avaient été attribués alors, ceux-ci n'étant toujours pas révoqués. Elle en profite pour copier l'intégralité de la base de données clients / prospects et obtenir la copie d'innombrables informations confidentielles de la société.

Question 12: Était-elle en droit d'utiliser ses codes puis de copier ces informations comme elle l'a fait ? Quelle action juridique pouvez-vous initier contre elle et sur quels fondements ? **(2 points)**